

Lorsqu'il est mis fin à l'entente de services de garde ou lorsque l'enfant cesse de bénéficier des services de garde pendant plus de 90 jours consécutifs, le prestataire de services de garde éducatifs doit remettre au parent une attestation des services de garde fournis (article 20 du Règlement sur la contribution réduite (S-4.1.1, r-1)). Si le prestataire de services de garde éducatifs est une personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), elle doit transmettre, sans délai, une copie de l'attestation au bureau coordonnateur qui l'a reconnue.

Si le parent a bénéficié du paiement de la contribution de base ou de son exemption pour plus de deux enfants de la même famille, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire.

Section 1 – Identité du parent

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

Section 2 – Identité de l'enfant ou des enfants

Premier enfant				Deuxième enfant			
Nom de famille				Nom de famille			
Prénom				Prénom			
Date de naissance	Année	Mois	Jour	Date de naissance	Année	Mois	Jour

Section 3 – Services de garde fournis*

Premier enfant				Deuxième enfant				
Date de début de la fréquentation		Date de cessation de la fréquentation		Date de début de la fréquentation		Date de cessation de la fréquentation		
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
Nombre total de journées de garde fournies durant l'année de référence en cours :		Nombre total de demi-journées de garde fournies durant l'année de référence en cours :		Nombre total de journées de garde fournies durant l'année de référence en cours :		Nombre total de demi-journées de garde fournies durant l'année de référence en cours :		
- en contrepartie de la contribution de base		- en contrepartie de la contribution de base		- en contrepartie de la contribution de base		- en contrepartie de la contribution de base		
- pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base		- pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base		- pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base		- pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base		

Section 4 – Identité du prestataire de services de garde éducatifs

Centre de la petite enfance ou garderie		ou	Personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial	
Nom de l'entreprise de services de garde éducatifs ¹			Nom de famille	
Nom de la division ²			Prénom	
Numéro de la division ²			Adresse et numéro de téléphone de la RSGE	
Adresse et numéro de téléphone de la division²			Numéro, rue, avenue, boulevard, appartement, case postale	
Ville, municipalité, Province			Ville, municipalité, Province	
N° de téléphone			N° de téléphone de la RSGE	
Code postal		Code postal		
		Nom du bureau coordonnateur qui a reconnu la RSGE		

Section 5 – Déclaration

Je déclare que les renseignements figurant dans cette attestation sont exacts et complets.

Nom de famille	<input type="checkbox"/> Personne autorisée à signer pour le centre de la petite enfance ou la garderie
Prénom	<input type="checkbox"/> Personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial
Signature	Date à laquelle l'attestation a été produite
	Année
	Mois
	Jour

* Année de référence : période du 1^{er} septembre d'une année au 31 août de l'année suivante.

1 Entreprise de services de garde éducatifs : entité juridique titulaire du permis.

2 Division : établissement dont le nom et le numéro sont inscrits au permis.